

20 février 2020

La démarche de ZSCE

**Captages du Civraisien (86)
Captages de la Fosse Tidet (16) et de
la source de Roche (16)**

Aurélie RENOUST
Reponsable de l'unité Eau-Qualité DDT86
Stéphanie PANNETIER
DDT 16



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

Sommaire

- *Pourquoi une ZSCE ?* 3

- *La ZSCE : qu'est-ce que c'est ?* 6

- *Les principales étapes* 10

- *La délimitation du périmètre* 12

- *Proposition de planning* 15

Pourquoi une ZSCE ?

- Un renouvellement des conditions de financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (nouveau contrat Re-Sources)
- Demandé par Eaux de Vienne le 15 mars 2019, réponse favorable de la Préfète de la Vienne le 20 mai 2019.
- Financement des programme Re-sources 2019-2023 AAC de Charente sous réserve d'engagement de Mme la préfète sur un calendrier prévisionnel de lancement de la démarche ZSCE



PRÉFÈTE DE LA VIENNE



PREFECTURE
DE LA CHARENTE

La ZSCE : qu'est-ce que c'est ?

- Zone Soumise à Contrainte Environnementale
 - Zones d'érosion
 - Zones humides d'intérêt environnemental particulier
 - **Zones de Protection des Aires d'Alimentation des Captages (ZPAAC)**
- Articles R.114-1 et s. du Code Rural



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

La ZSCE : qu'est-ce que c'est ? (2)

- Un outil spécifique aux pollutions diffuses d'origine agricole
- Un périmètre d'application déterminé
- Une liste limitative d'actions :
 - 1) Couverture végétale du sol, permanente ou temporaire ;
 - 2) Travail du sol, gestion des résidus de culture, apports de matière organique favorisant l'infiltration de l'eau et limitant le ruissellement ;
 - 3) Gestion des intrants, notamment des fertilisants, des produits phytosanitaires et de l'eau d'irrigation ;
 - 4) Diversification des cultures par assolement et rotations culturales ;
 - 5) Maintien ou création de haies, talus, murets, fossés d'infiltration et aménagements ralentissant ou déviant l'écoulement des eaux ;
 - 6) Restauration ou entretien d'un couvert végétal spécifique ;
 - 7) Restauration ou entretien de mares, plans d'eau ou zones humides.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE LA CHARENTE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

La ZSCE : qu'est-ce que c'est ? (3)

- Des objectifs de réalisation, qui peuvent être précisés en fonction des actions ou de la localisation dans la zone

Exemple : % de surfaces contractualisées, linéaire de bandes enherbées, taux de nitrates du captage ...

- Si les objectifs ne sont pas atteints après 3 ans (ou 1 an en cas de ressource brute non conforme), certaines actions peuvent être rendues obligatoires.



Les principales étapes d'une ZSCE

- **Définition du périmètre ZPAAC :**

Concertation → consultation officielle CA + CLE + CODERST
→ Arrêté périmètre ZPAAC

- **Élaboration d'un programme d'action :**

Concertation → consultation officielle CA + CLE + CODERST
→ Arrêté actions ZPAAC

Suivi pendant 3 ans

En cas de non atteinte des objectifs du programme d'action :

- **Arrêté fixant les actions rendues obligatoires**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

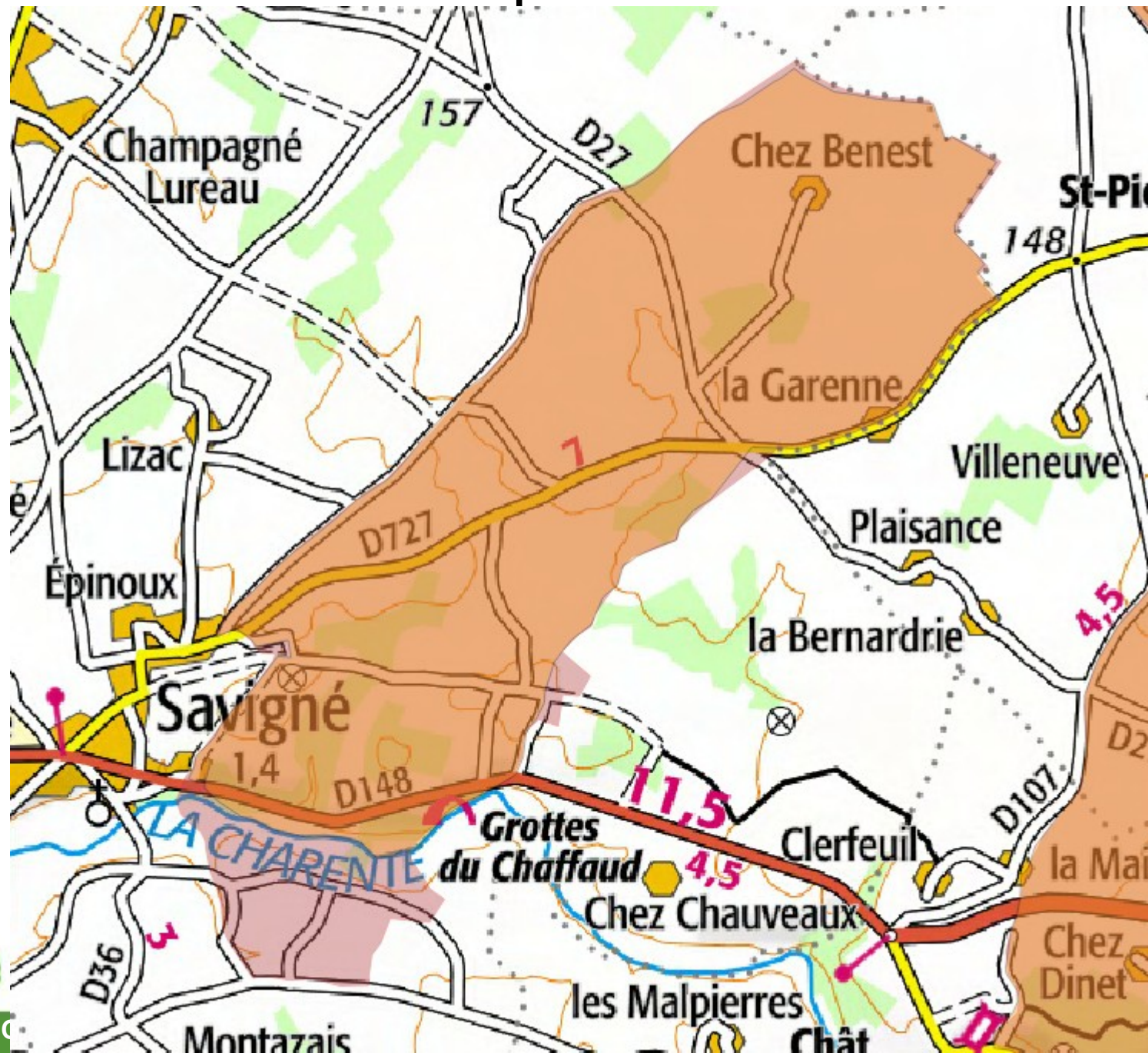
PREFECTURE
DE LA CHARENTE

La délimitation du périmètre AAC 86

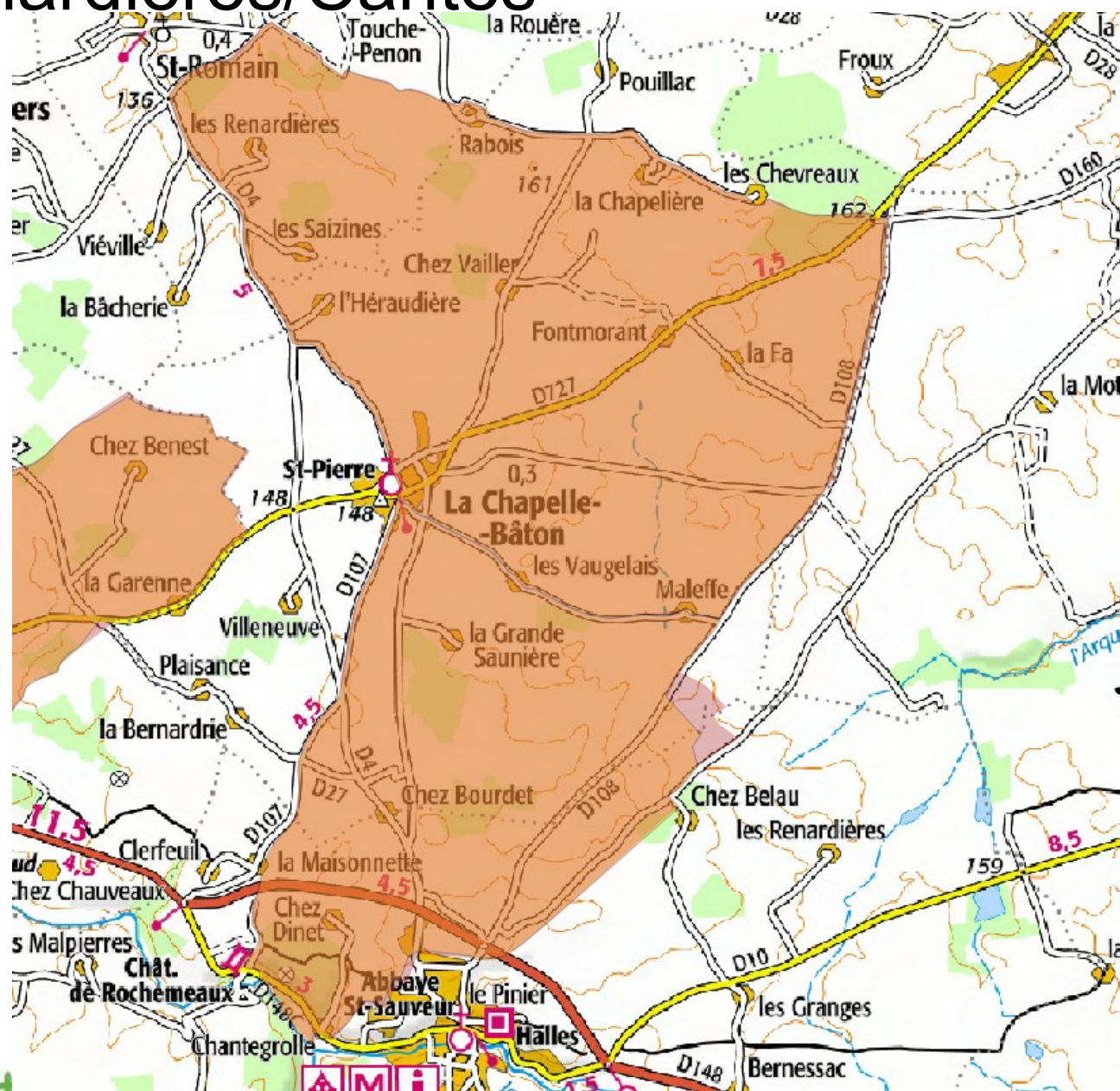
- Un périmètre basé sur un zonage réglementaire connu : les ZAR (Zones d'Action Renforcées de la Directive Nitrates)
- Un périmètre précis : Périmètre calé sur les parcelles PAC et des limites visibles (routes, chemins ...)
- Cohérence globale avec le périmètre d'action Re-Sources
- Réalisation par Eaux de Vienne d'une étude pour déterminer les zones les plus sensibles au sein de l'aire d'alimentation du captage



La délimitation du périmètre - Bellevue



La délimitation du périmètre - Renardières/Cantes



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Calendrier prévisionnel

Calendrier : Elaboration de la ZSCE Phase 1 : délimitation de la ZPAAC

	Décembre	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Présentation de la démarche	Présentation en COPIL Re-Sources								
	Présentation en CLE SAGE Charente								
	Présentation en CLE SAGE Clain								
Délimitation de la ZPAAC = ZAR									
Consultations réglementaires	Consultation CLE SAGE Charente	X							
	Consultation CLE SAGE Clain	X							
	Consultation Chambre d'Agriculture Vienne								
	Consultation Chambre d'Agriculture Deux Sèvres								
	Consultation du public								
	Présentation en CODERST 79								
	Présentation en CODERST 86								
Arrêté de délimitation de la ZPAAC									

Délimitation du périmètre de la Fosse Tidet

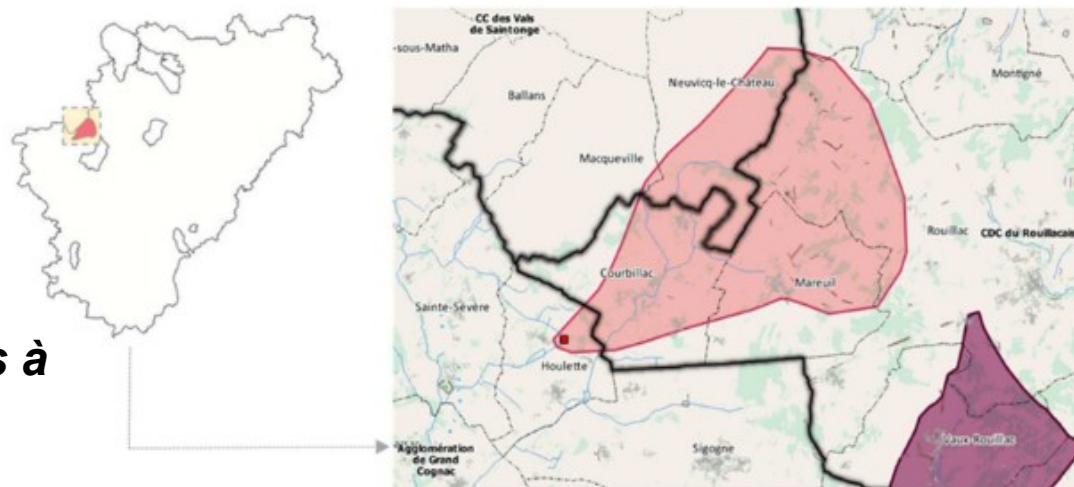
- 1981 : définition des périmètres de protection pour les pollutions ponctuelles (cf arrêté du 10/07/1981)

- périmètre de protection immédiat**
- périmètre de protection rapproché**
- périmètre de protection éloigné**

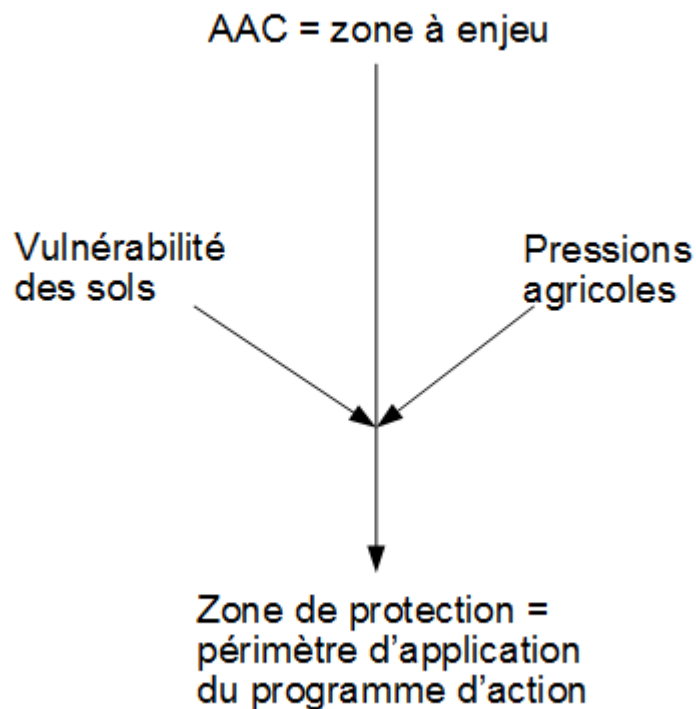
- 2003 : réalisation des études relatives à la délimitation des aires d'alimentation de captages = pollutions diffuses

- 2007 : lancement de la démarche Re-sources sur le captage

- 2007-2013, 2013-2017 et 2019-2023 : 3 contrats Re-sources



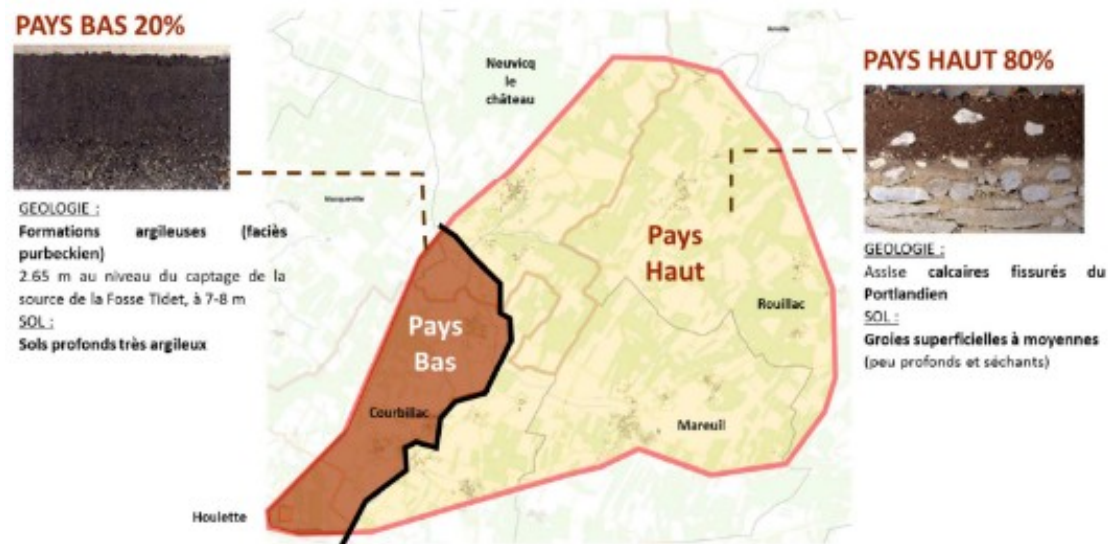
Délimitation du périmètre de la Fosse Tidet



Délimitation du périmètre de la Fosse Tidet

L'AAC de la Fosse Tidet peut-être divisée en deux sous-secteurs :

- le Pays Haut où la nappe est libre et très vulnérable aux nitrates (sols peu profonds)
- le Pays Bas où la nappe est captive sous un couvert argileux et qui est caractérisé par une faible vulnérabilité des eaux souterraines toute l'année à l'exception de la période estivale où la formation de fente de dessiccation engendre une infiltration rapide des eaux de surface en profondeur.

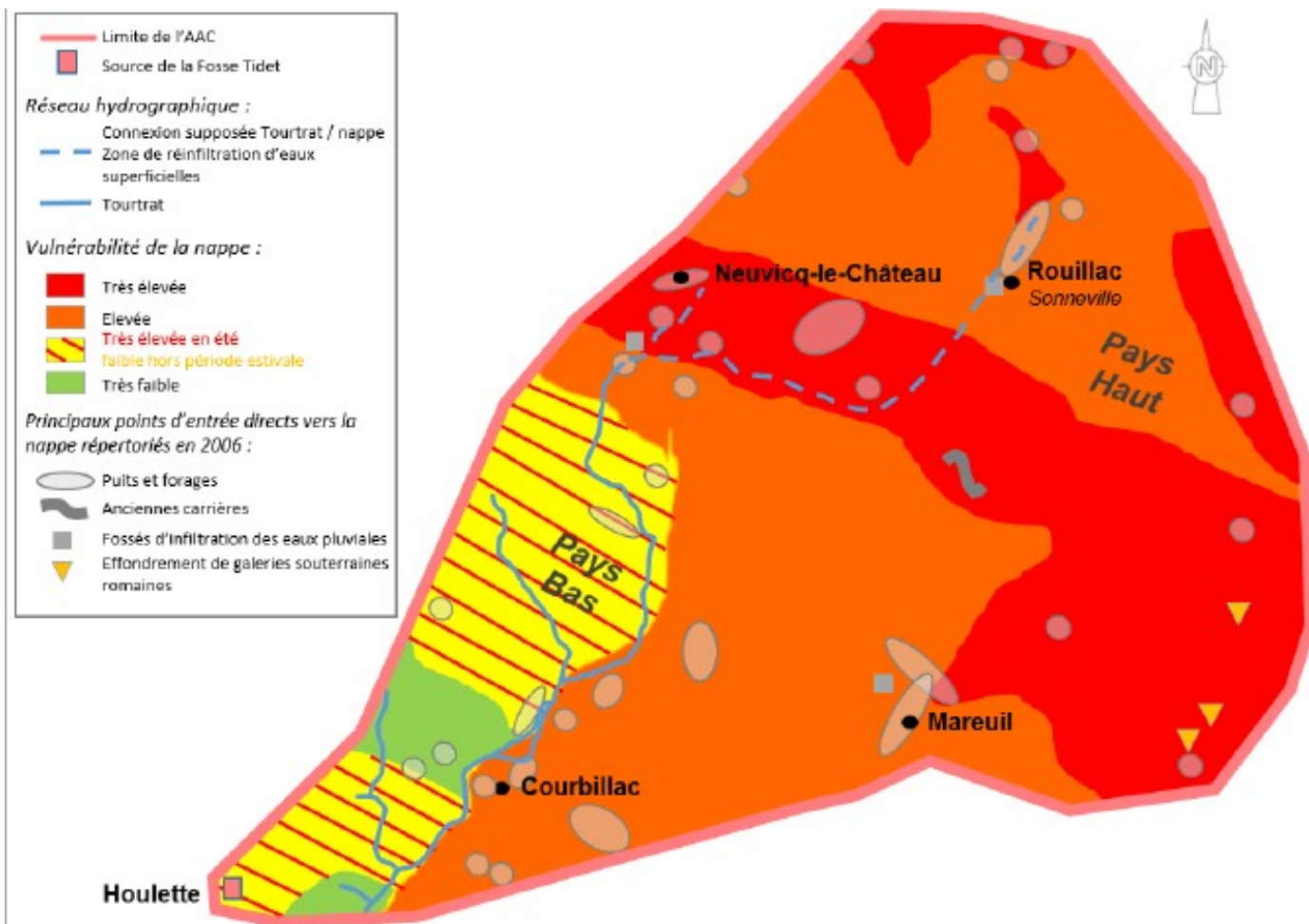


Sols et sous-sol de l'AAC Source de la Fosse Tidet, vue en coupe et en plan
(Données source : HYGEO 2004 et BURGEAP 2006 modifiées et infographie Charente Eaux)

Délimitation du périmètre de la Fosse Tidet

Etude de datation des eaux (hydro-invest en 2016)

Le captage de la Fosse Tidet est constitué d'eau « Ancienne » (tps de séjour 25 ans-40 ans) et d'eau actuelle (en période de hautes eaux écoulements rapide qq jours)
Tps de séjour moyen 25 à 30 ans



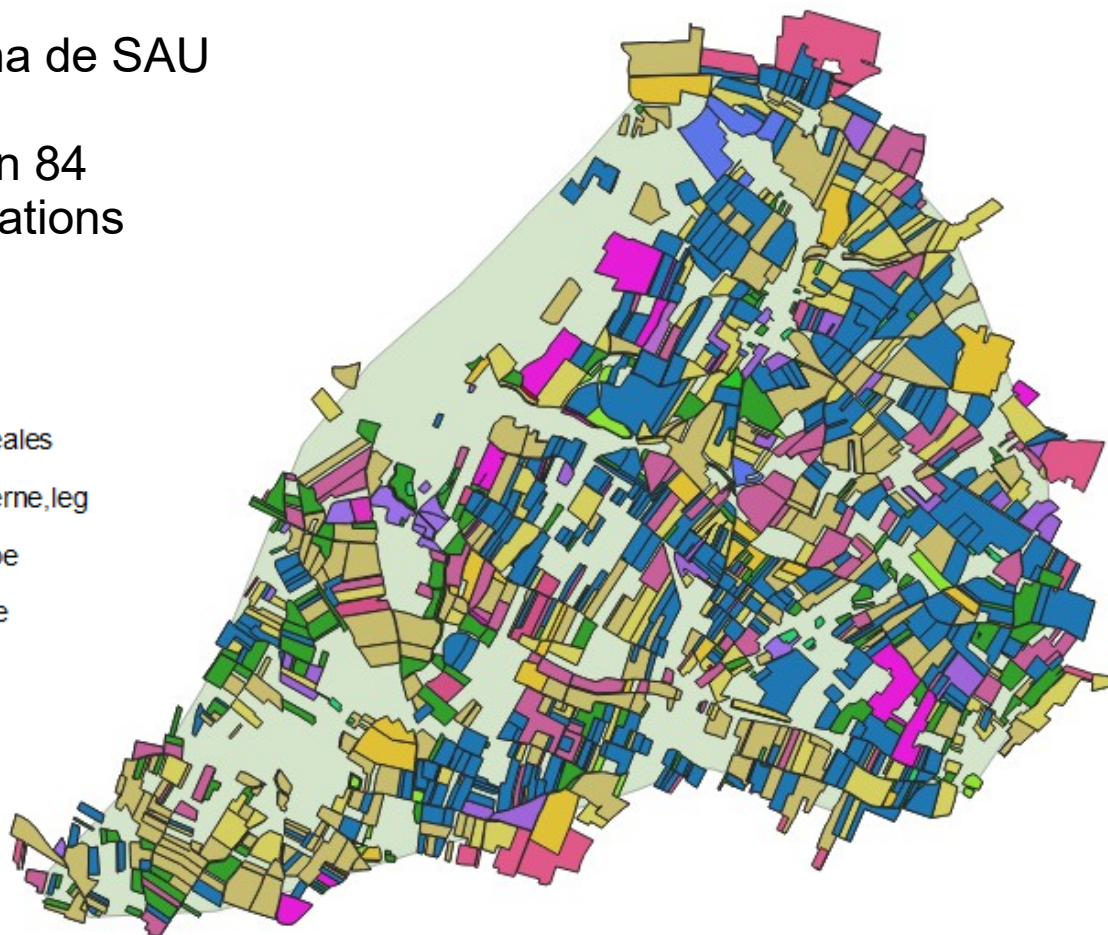
(extrait diagnostics du bac 2005-2006 réalisation BURGÉAP)

Délimitation du périmètre de la Fosse Tidet

2216 ha de SAU

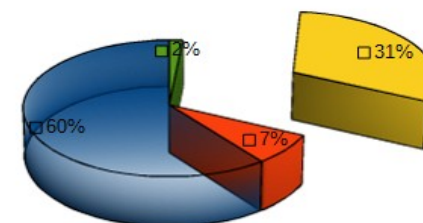
Environ 84 exploitations

- Céréales
- Luzerne, leg
- Herbe
- vigne



Carte assolement 2019
(DDT16_SEER)

Assolement 2019



- Grandes cultures
- herbe
- Vignes
- autres



PREFECTURE
DE LA CHARENTE



Délimitation du périmètre de la Fosse Tidet

Rappel :

2216 ha de SAU en 2019

Environ 84 exploitations dont 42 couvrent 90 % de la SAU

Surface de l'AAC 3 300 ha- cf Étude BURGEAP 2006

6 communes : Houlette, Courbillac, Mareuil, Rouillac en Charente, Macqueville et Neuvicq Le Château en Charente Maritime

Proposition que le périmètre ZSCE (= ou ZPAAC) soit le même que celui de l'AAC

(petit périmètre, Pays Haut qui est la partie la plus vulnérable représente 80 % de l'AAC, pression agricole N identique sur l'AAC)

Délimitation du périmètre de la Source de Roche

1983 : définition des périmètres de protection pour les pollutions ponctuelles

- **périmètre de protection immédiat**
- **périmètre de protection rapproché**
- **périmètre de protection éloigné**

2009 : lancement par l'agence de l'eau Adour garonne des études relatives à la délimitation des aires d'alimentation de captages = pollutions diffuses

2010 : lancement de la démarche Re-sources

2013-2017 : 1^{er} contrat Re-sources avec un premier bilan en 2018

2019 : Renouvellement du contrat re-sources 2019-2023

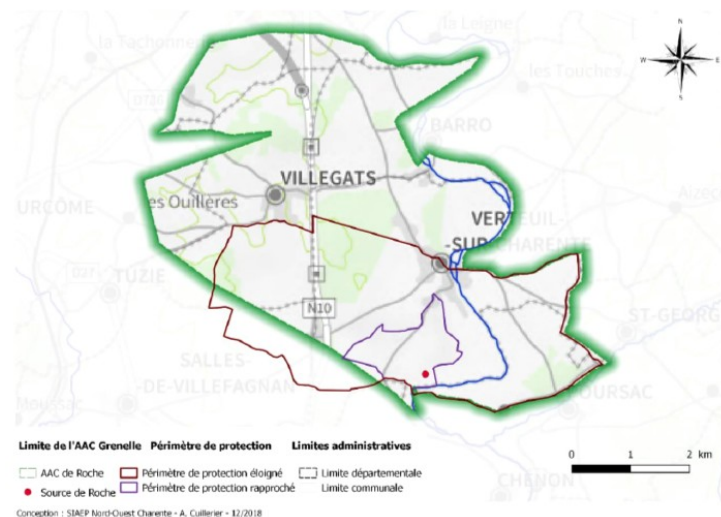
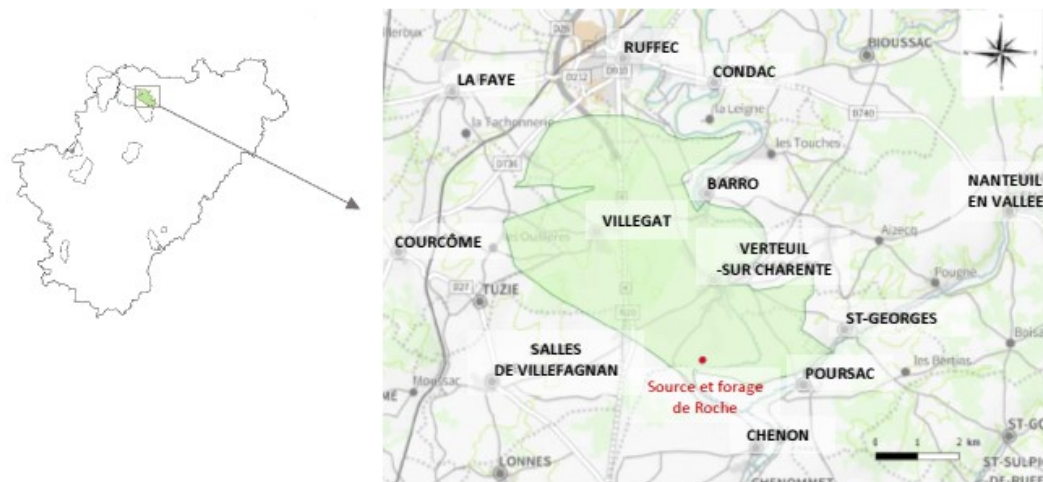
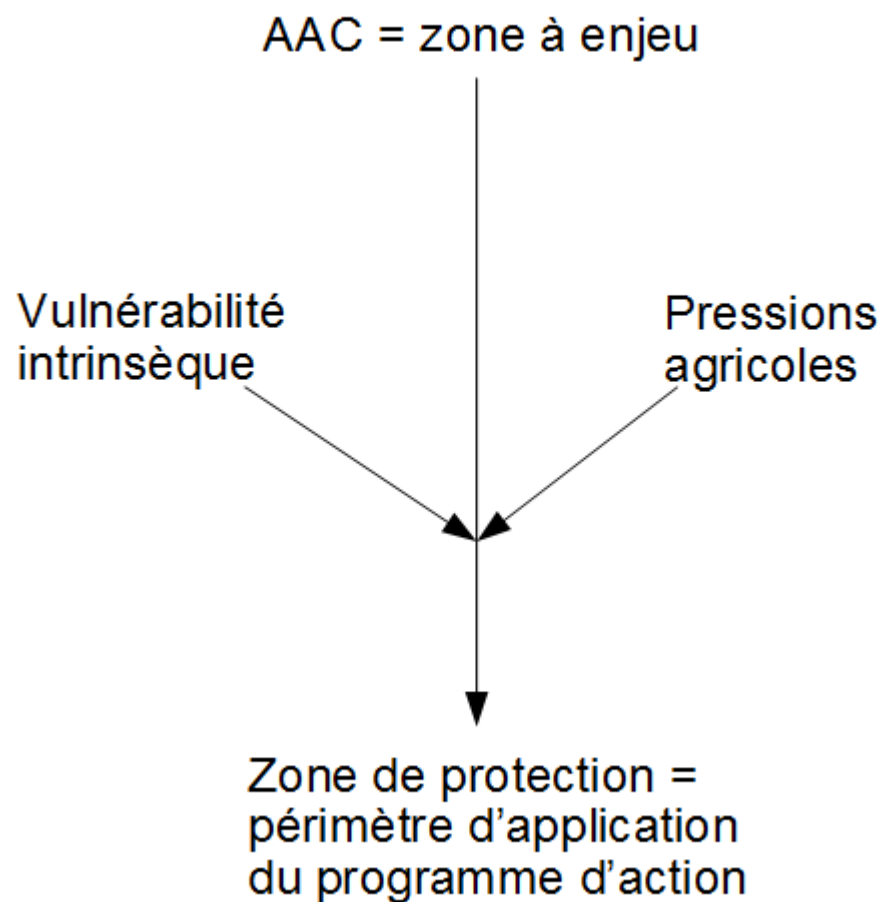


Figure 11 : Localisation des périmètres de protection sur l'AAC de la source de Roche (données source : IGN – SIAEP Nord-Ouest Charente, cartographie 12/2018)



Délimitation du périmètre de la Source de Roche



Vulnérabilité AAC Source de Roche

(extrait étude ANTEA, GINGER Environnement et Infrastructures, CALIGEE du 11 décembre 2009)

5 paramètres retenues : sol, infiltration, roche, karst, épikarst avec un indice de 0 à 4 (0 très favorable à la protection de l'aquifère) à 4 (très défavorable).

Méthode RISKE :

Paramètre	Abréviation	Poids (%)
Infiltration	I	50
Roche	R	30
Karstification	K	10
Protection	S ou E	10
TOTAL	-	100

Tableau 9 : Poids des paramètres (méthode RISKE)

$$\text{Vulnérabilité} = 0,3 R + 0,5 I + 0,1 K + 0,1 S \text{ (ou E)}$$

Vulnérabilité AAC Source de Roche

(extrait étude ANTEA, GINGER Environnement et Infrastructures, CALIGEE du 11 décembre 2009)

La valeur finale de vulnérabilité varie donc entre 0 (vulnérabilité minimale) et 4 (vulnérabilité maximale).

Valeurs indice	Classe	Vulnérabilité
3,2 – 4	4	Très élevée
2,4 – 3,19	3	Elevée
1,6 – 2,39	2	Modérée
0,8 – 1,59	1	Faible
0 – 0,79	0	Très faible

Tableau 10 : Classes de vulnérabilité

Vulnérabilité AAC Source de Roche

carte de vulnérabilité -
étude ANTEA, GINGER Environnement et Infrastructures, CALIGEE
du 11 décembre 2009

Etude de datation des eaux
(hydro-invest en 2016)

Le captage de la Source de Roche est constitué de 45 %
d'eau « Ancienne » (tps de séjour 20 ans) et 55 % d'eau
actuelle (en période de hautes eaux écoulements
rapide qq jours)

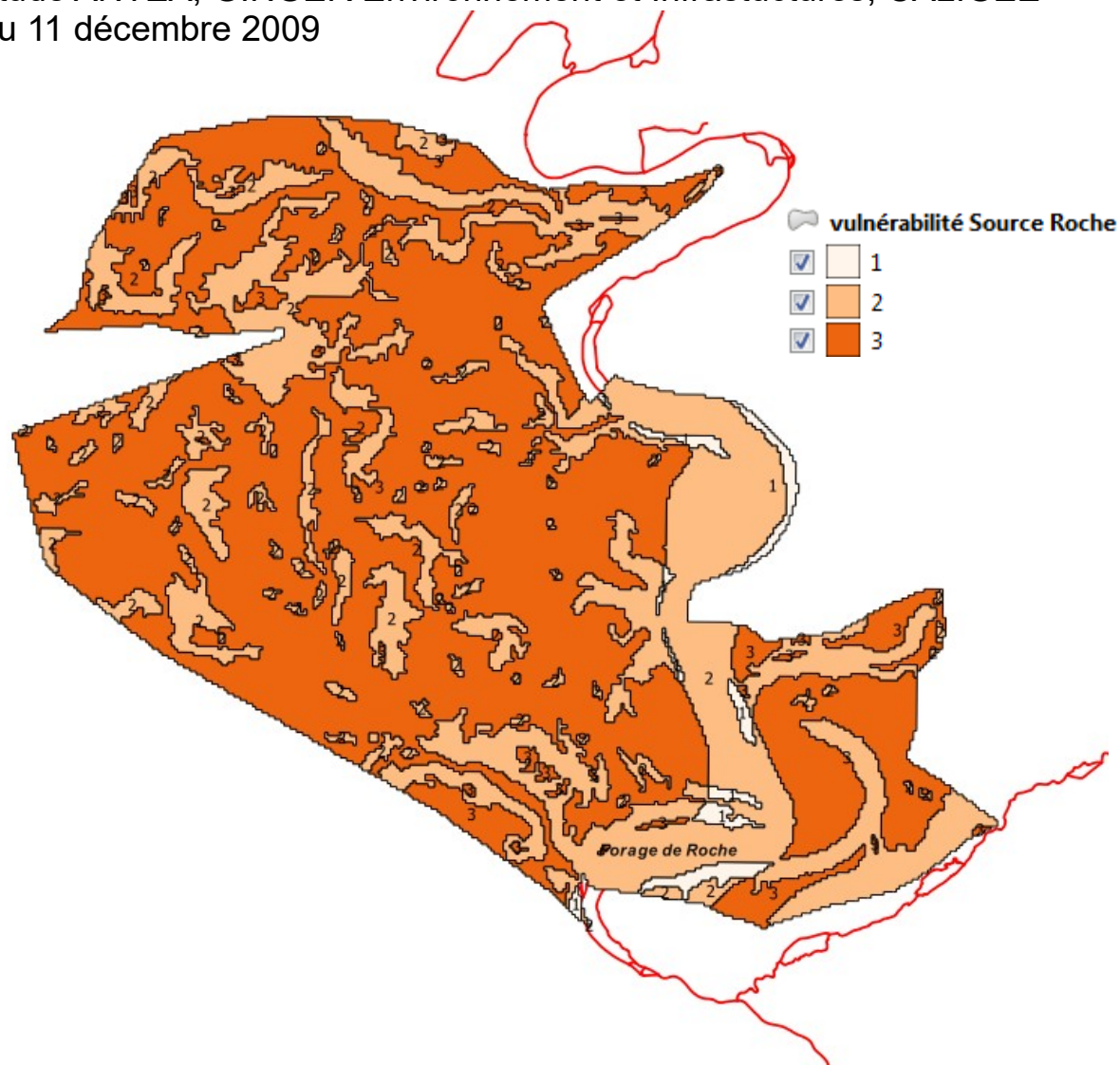


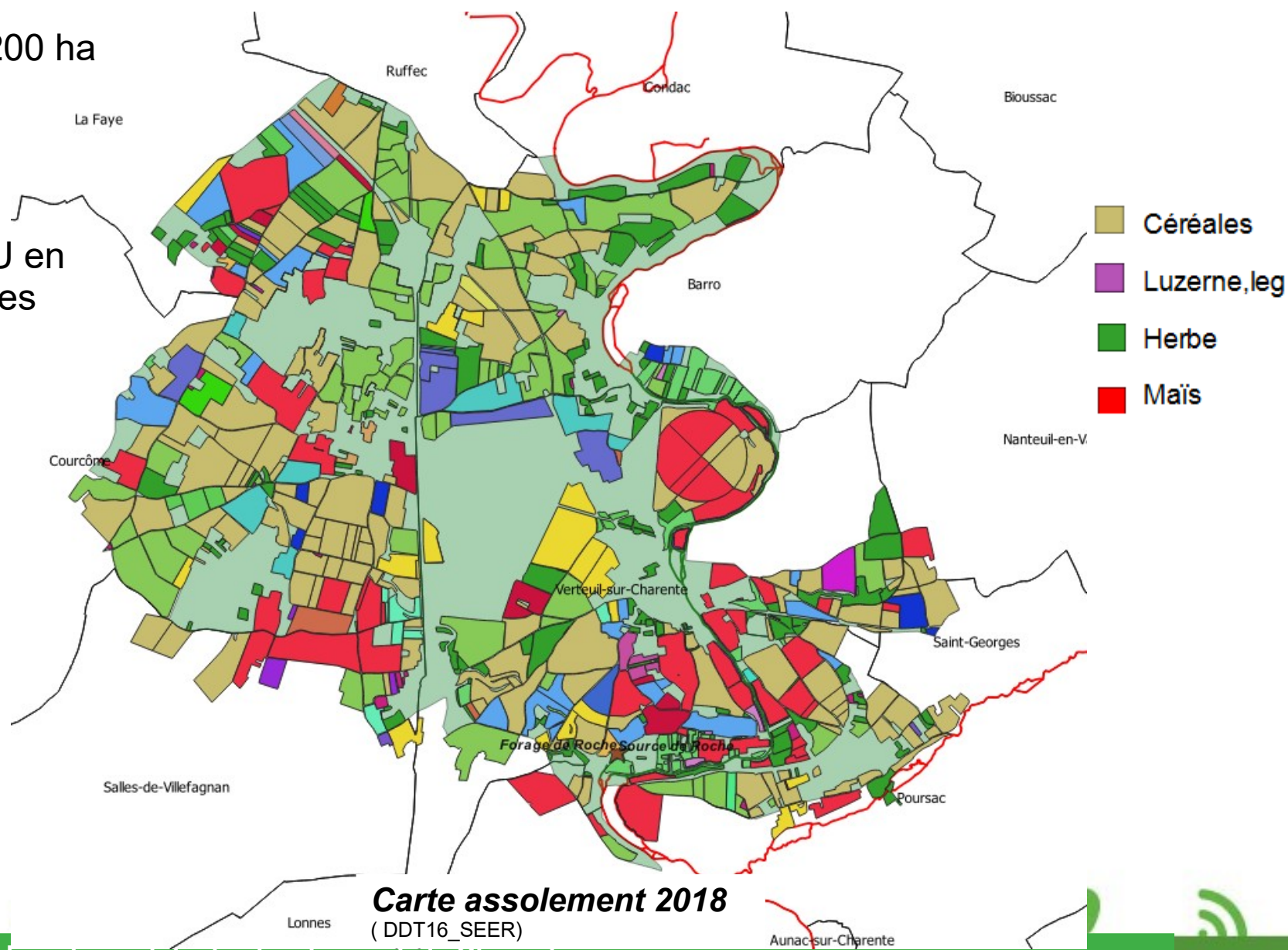
Figure 11 : Localisation des périmètres de protection sur l'AAC de la source de Roche (données source :
IGN - SIAEP Nord-Ouest Charente, cartographie 12/2018)

Pression agricole AAC Source de Roche

SAU 2018 : 2200 ha

Environ 60
exploitations

86% de la SAU en
grandes cultures
dont 75 % en
céréales



Délimitation du périmètre de la Source de Roche

Rappel :

2200 ha de SAU en 2018

Environ 60 exploitations (29 couvrent 90 % de la SAU)

Environ 1985 habitants sur l'AAC- 5300 habitants desservis par ce captage

Une AAC de 2839 ha

cf Étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau Adour Garonne en 2010 (CALIGEE-ANTEA-GINGER)

12 communes : Barro, Chenon, Condac, Courcôme, La Faye, Nanteuil en Vallée, Poursac, Ruffec, Saint Georges, Salles de Villefagnan, Verteuil-sur-Charente, Villegats

Proposition que le périmètre ZSCE (= ou ZPAAC) soit le même que celui de l'AAC

(petit périmètre, la quasi totalité de l'AAC est en vulnérabilité élevée 3 et plus de 86 % de grandes cultures)



La délimitation du périmètre - Bouquets-Champs

